



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/FESSENHEIM-Le-renforcement-du-radier-en-debat>

Réseau Sortir du nucléaire > Archives > Revue de presse > **FESSENHEIM Le renforcement du radier en débat devant le Conseil d'État**

6 novembre 2014

## FESSENHEIM Le renforcement du radier en débat devant le Conseil d'État

Source : L'Alsace

<https://www.lalsace.fr/haut-rhin/2014/11/06/le-renforcement-du-radier-en-debat-devant-le-conseil-d-et-at>

## FESSENHEIM Le renforcement du radier en débat devant le Conseil d'État

**Les antinucléaires dénoncent « des travaux inutiles et dangereux réalisés suite à une procédure douteuse ».**

Aujourd'hui 05:00 par Olivier Brégeard

Le renforcement du radier en débat devant le Conseil d'État

La plus haute juridiction administrative française a examiné, hier après-midi, le recours déposé par les principales associations antinucléaires locales contre le renforcement du radier du réacteur n°1 de la centrale de Fessenheim.

Ce renforcement faisait partie des prescriptions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) qui conditionnaient la poursuite d'exploitation de l'unité de production n°1 à l'issue de la troisième visite décennale, achevée en mars 2010.

En mars 2013, le Réseau Sortir du nucléaire, Alsace Nature, Stop Transports-Halte au nucléaire, Stop Fessenheim et la plaine du Rhin avaient déposé un recours en référé devant le conseil d'État, rejeté les mois suivant. Le recours sur le fond, lui, n'a été examiné qu'hier, alors que les travaux ont été réalisés durant l'été 2013 sur le réacteur n°1, et peu après sur le n°2.

L'audience n'a duré qu'une vingtaine de minutes. Le rapporteur public, membre du Conseil qui cadre les enjeux mais ne prend pas part au jugement a proposé le rejet du recours des écologistes. Selon André Hatz, porte-parole de Stop Fessenheim présent sur place, *"il s'est basé sur le flou du décret initial de février 1972"*, portant sur la construction de la centrale, ainsi que sur le mémoire d'EDF pour mettre en avant l'amélioration de la sûreté, tout en contestant le caractère *"notable"* de la modification des installations.

## **Décision mise en délibéré**

Une appréciation contestée par les écologistes, qui estiment au contraire que le dispositif de récupération du corium mis en place, inspiré de la technologie EPR mais inédit sur une installation déjà en place, est fondamentalement *"notable"*, et qu'à ce titre, une nouvelle enquête d'utilité publique était nécessaire, avant avis du ministère. En outre, ils rappellent que ce dispositif ne fait que retarder de deux jours le percement du radier et la contamination de la nappe phréatique, l'une des plus grandes d'Europe.

*"L'ASN a facilité la fuite en avant voulue par EDF afin de mettre le gouvernement actuel devant le fait accompli"* accuse André Hatz, faisant écho aux déclarations de Ségolène Royal sur les investissements récents réalisés à Fessenheim, qui pourrait justifier son maintien.

*"Si nous obtenons gain de cause, cela voudra dire que la procédure était illégale, et en toute logique, la centrale ne devrait plus pouvoir fonctionner, au moins jusqu'à la mise en conformité des travaux"* poursuit le porte-parole de Stop -Fessenheim. La décision du Conseil d'État a été mise en délibéré.